

### Rapport Article 29 Loi Energie Climat – Louvre Banque Privée Juin 2025

Nb. : ce document contribue à répondre aux exigences de l'article 29 de la loi 2019-1147 relative à l'énergie et au climat. Il porte sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.

#### Table des matières

Intr	odu	ction	3
I. en		sentation résumée de la démarche générale de Louvre Banque Privée sur la prise pte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	3
II.	Cor	ntenu, fréquence et moyens d'information à disposition des clients	2
par env	leme t glo viron	e des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du ent (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, et bale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critèrs nementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des s gérés par l'entité	2
lab	el su	nésion de Louvre Banque Privée à des chartes, codes, initiatives ou obtention d'un r la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de nance	4
V.	Info	ormations relatives aux moyens internes déployés par l'entité4	4
	omp	Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en te des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gie d'investissement	4
	a)	Une fonction dédiée à la RSE interne	4
	b)	Une fonction dédiée à la Finance Durable	5
	c) l'act	Des ressources et des partenaires dédiés à l'intégration des critères ESG au sein de tivité de gestion sous mandat	5
	d)	Des comités dédiés	ŝ
	e)	Pour la gamme Citoyen : un comité de gestion ESG	7
	f)	Un comité d'exclusion	7
2	) /	Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité	7
	a)	Formation	7
	b)	Développement de produits et services	3
	c)	Stratégie de communication	3
	d)	Segmentation de gamme	3
		ormations relatives à la démarche de prise en compte des critères	
		nementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de	3
re d	es or elativ ans l	Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance, notamment ganes d'administration, de surveillance et de direction, en matière de prise de décision ves à l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualitéde gouvernance a politique et la stratégie d'investissement de l'entité	3

pre	écisions sur	les critères d'adossement de	risques en matière de durabilité, comprenant des a politique de rémunération à des indicateurs de 9
3) sui			glement interne du conseil d'administration ou de
			nent auprès des émetteurs ou vis-à-vis des œuvre10
1)	Périmètre	e des entreprises concernées	par la stratégie d'engagement10
ć	a) Engag	ement auprès des sociétés de	gestion partenaires10
ŀ	o) Engag	ement auprès des émetteurs	(pour les investissements directs en titres vifs)10
2) dé			e d'investissement, notamment en matière de 11
			à des activités, soit controversées, soit non ales ou cadres de régulations nationales11
ŀ	o) Des ex	clusions sectorielles sur le cha	rbon et les fossiles dits « non conventionnels » 12
(	c) Des ex	clusions sur la base des notes	Moody's ESG12
VIII.	Гахопотіе	européenne et combustible	s fossiles13
1)	Part des e	encours alignés avec la taxono	omie européenne13
2)	Part des	encours dans des entreprises	actives dans le secteur des combustibles fossile . 13
limit	ation du ré	chauffement climatique pré	ent avec les objectifs internationaux de vus par l'Accord de Paris susvisé, en cohérence dent13
1)	Trajectoir	re en place en 2023	Erreur ! Signet non défini
2)	Renforce	ment de la trajectoire en 2024	Erreur ! Signet non défini
3)	Autres m	odalités d'intégration de la tra	ijectoire climat15
ć	a) Prise e	n compte du PAI "Climat" au	niveau des sous-jacents des mandats15
ŀ	o) Suivi d	es indicateurs quantitatifs d'ir	cidences négatives15
(	c) Rôle de	es politiques sectorielles	
		9	ent avec les objectifs de long terme liés à la 15
1) ad			nt dans la Convention sur la diversité biologique r un indicateur d'empreinte biodiversité16
2) bio			des principales pressions et impacts sur la 16
3)	Autres m	odalités de prise en compte c	e la biodiversité18
			e en compte des critères environnementaux, a gestion des risques18
1)	Processu	s d'identification, d'évaluation	, de priorisation et de gestion des risques liés à la
pri			]9
2)	se en comp Autres éle	ote des critères ESGé éments de la politique de ges	

#### Introduction

I. Présentation résumée de la démarche générale de Louvre Banque Privée sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Consciente de l'urgence et du rôle moteur que doit jouer le secteur financier dans la transition écologique et énergétique, mais aussi au regard de l'importance qu'accordent aujourd'hui les investisseurs et épargnants aux impacts environnementaux et sociaux dans leurs décisions de placements, Louvre Banque Privée s'engage à faire de l'investissement responsable un de ses piliers stratégiques et à concilier la pérennité du patrimoine de ses clients avec la préservation de la planète.

Par la présente politique, Louvre Banque Privée souhaite partager ses convictions et engagements en matière d'investissement responsable en précisant également comment Louvre Banque Privée intègre - à ce jour - les risques en matière de durabilité et les incidences négatives en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement gestion en sous mandat, ses conseils en investissement et ses conseils en assurance. Louvre Banque Privée continuera développer approche, son conformément aux évolutions réglementaires et en s'appuyant sur les meilleures pratiques de marché et innovations à venir en la matière.

En intégrant la durabilité dans leurs conseils et décisions d'investissements, les acteurs de marchés financiers (sociétés de gestion, institutions de retraite professionnelle, établissements de crédit et entreprises d'investissement dans leur activité de gestion) et les conseillers financiers (les sociétés de gestion de portefeuille, entreprises d'investissement et établissements de crédit faisant du conseil), peuvent jouer un rôle central dans la réorientation du système financier vers la durabilité.

#### II. Contenu, fréquence et moyens d'information à disposition des clients

Louvre Banque Privée communique sur les critères ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement au travers des moyens suivants :

- La politique de durabilité et d'intégration des risques de durabilité dans les décisions en matière d'investissement et dans les activités de conseil, disponible sur le site institutionnel de Louvre Banque Privée. Cette politique comprend notamment les informations exigées au titre de l'article articles 3 et 5 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit règlement SFDR « Disclosure » ou « SFDR » en anglais).
- La politique de prise en compte des incidences négatives dans la gestion sous mandat, au titre de l'article 4 du règlement SFDR.
- La politique d'intégration des risques de durabilité dans notre politique de rémunération au titre de l'article 5 du règlement SFDR.
- La déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité au titre de l'article 11 de SFDR
- La **Charte ESG**, disponible sur le site institutionnel de Louvre Banque Privée, qui présente les engagements spécifiques à la Gestion Sous Mandat en matière d'investissement socialement responsable
- Les **informations relatives à la durabilité**, au titre de l'article 10 de SFDR
- Les documents précontractuels et périodiques répondant aux exigences des articles 8 et 9 du Règlement SFDR, pour les produits prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de Gouvernance, ou ayant un objectif d'investissement durable. Ces documents sont annexés :
  - Pour les documents précontractuels : aux fiches produites des mandats. Ils sont également disponibles sur la page « publications d'informations en matière de durabilité » de notre site.
  - Pour les documents périodiques : aux rapports de gestion
- III. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, et part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité

La **totalité** des mandats gérés par Louvre Banque Privée répond aux exigences de l'article 8 du règlement UE 2019/2088. **En effet, 100% des encours sous gestion de Louvre Banque Privée prennent en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance** (à noter que ce pourcentage n'intègre pas, le cas échéant, la poche de liquidité conservée sous forme de « cash », considéré comme hors périmètre).

Mandats La Banque Postale			
Pro	ofils de gestion	Commercialisé	
	Prudent	OUI	
	Equilibre	OUI	
	Dynamique	OUI	
	Audace	OUI	
CTO-PEA	PEA France	OUI	
	PEA Europe	OUI	
	PEA France OPC	OUI	
	PEA Europe OPC	OUI	
	PEA Europe Monde OPC	OUI	
	Défensif	NON	
EVOLUC	Diversifié	NON	
EXCELIS	Actions Europe	NON	
	Actions internationales	NON	
	Sélection Défensive	OUI	
	Sélection Modérée	OUI	
SATINIUM	Sélection Diversifiée	OUI	
	Sélection Actions Europe	OUI	
	Sélection Actions Monde	OUI	
	10-30	NON	
	30-60	NON	
CACHEMIRE	40-70	OUI	
<b>PATRIMOINE</b>	95% Actions Europe	OUI	
	95% Actions Internationales	OUI	
	70-100	OUI	
	10-30	OUI	
	30-60	OUI	
<b>CACHEMIRE 2</b>	40-70	OUI	
	70 - 100	OUI	
	70 - 100 (Série 2)	OUI	
	Easy Actions 50	OUI	
<b>EASYVIE</b>	Easy Actions 75	OUI	
	Easy Actions 95	OUI	
O DED	40-70	OUI	
C. PER	70 - 100	OUI	
	Intégrale 30	OUI	
INTEGRALE	Intégrale 40	OUI	
INTEGRALE	Intégrale 65	OUI	
	Intégrale 90	OUI	

Mandats Louvre Banque Privée			
Pro	Profils de gestion		
	Prudent	OUI	
<b>MYRIALIS-VIE</b>	Equilibre	OUI	
	Dynamique	OUI	
	Equilibre	OUI	
	PEA Euro	OUI	
LOUVRE CTO-	PEA Europe Monde	OUI	
PEA	CTO Diversification Premium	OUI	
	CTO Dynamique Premium	OUI	
	PEA Dynamique Premium	OUI	
	Diversification Premium	OUI	
CNP ONE	Dynamique Premium	OUI	
CINPOINE	Diversification Premium Lux	OUI	
	Dynamique Premium Lux	OUI	
	10-40	OUI	
BPE-VIE	40-70	OUI	
	70-100	OUI	
	10-40	OUI	
	40-70	OUI	
EMERAUDE	70-100	OUI	
EMERAUDE	10-40+	OUI	
	40-70+	OUI	
	70-100+	OUI	
PER	40-70	OUI	
PEN	70-100	OUI	
	CTO Premium Citoyen	OUI	
	AV Premium Citoyen	OUI	
	AV Premium Citoyen Lux	OUI	
ISR	PEA Citoyen	OUI	
ion	Emeraude Citoyen	OUI	
	BPE Vie Citoyen	OUI	
	Easy Actions Citoyen	OUI	
	PER Citoyen	OUI	

# IV. Adhésion de Louvre Banque Privée à des chartes, codes, initiatives ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Louvre Banque Privée est signataire des PRI (Principles for Responsible Investment) initiés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE Finance) et le Pacte Mondial des Nations Unies.

Louvre Banque Privée a ainsi réaffirmé son engagement d'investisseur responsable tout en bénéficiant d'un cadre pour continuer à développer des actions sur les volets Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en interne et auprès de ses partenaires.

Les six Principes pour l'Investissement Responsable sont un ensemble de principes d'investissement volontaires et ambitieux qui proposent une liste d'actions possibles pour promouvoir l'intégration des critères Environnements, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la pratique de l'investissement. Les UN-PRI reposent sur les 6 principes suivants:

- Principe 1 : intégrer les questions ESG dans l'analyse des investissements et les processus de décision.
- Principe 2 : être des propriétaires actifs et intégrer les questions ESG dans nos politiques et pratiques de propriété.
- Principe 3 : demander aux entités dans lesquelles nous investissons de fournir une information appropriée sur les questions ESG.
- Principe 4 : encourager l'acceptation et la mise en œuvre des Principes au sein du secteur de l'investissement.
- Principe 5 : travailler ensemble pour améliorer notre efficacité dans la mise en œuvre des Principes.
- Principe 6 : rendre compte de nos activités et des progrès réalisés dans la mise en œuvre des Principes.

#### V. Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité

- 1) Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la stratégie d'investissement
  - a) Une fonction dédiée à la RSE interne

La Banque Privée Louvre Banque Privée est dotée d'une fonction RSE au sein de la Direction des Ressources Humaines pour piloter sa politique en faveur des enjeux environnementaux, sociaux, économiques et éthiques et promouvoir la diversité et l'égalité des chances.

#### b) Une fonction dédiée à la Finance Durable

Louvre Banque Privée s'appuie sur une direction de l'engagement citoyen en charge d'animer la stratégie Climat, Biodiversité et Risque de durabilité de Louvre Banque Privée et de son offre, et ce sous la responsabilité directe du président du directoire.

Le directeur de l'engagement citoyen agit en forte collaboration avec les équipes de gestion concernant l'intégration des critères ESG dans la politique de gestion.

c) Des ressources et des partenaires dédiés à l'intégration des critères ESG au sein de l'activité de gestion sous mandat

Louvre Banque Privée a choisi d'intégrer les enjeux ESG dans ses décisions d'investissements en gestion sous mandat et son conseil en investissement et en assurance.

Pour cela Louvre Banque Privée fait appel à :

- Des fournisseurs de données et agences de notation reconnus en la matière comme Sustainalytics, Refinitiv ou encore Morningstar en charge de la notation des valeurs selon une analyse pointue des critères ESG; En particulier, les budgets consacrés strictement aux données environnementales, sociales et de gouvernance représentent environ 250 milliers d'euros, soit environ 10% des frais de recherche et de données nécessaires à la gestion.
- Un réseau de producteurs engagés, sélectionnés rigoureusement et évalués via un process de « due diligence » complet (en partie délégué à notre partenaire LBP AM, filiale du Groupe La Banque Postale). En particulier, dans la sélection de ses partenaires, Louvre Banque Privée prend en compte :
  - La politique et philosophie d'investissement du partenaire
  - La stratégie d'investissement
  - Le processus de gestion des risques et de la conformité réglementaire
  - La robustesse des systèmes opérationnels
  - La politique de gouvernance d'entreprise, y compris sur les enjeux de diversité
  - Les compétences de l'équipe d'investissement

Pour ces partenaires sélectionnés, Louvre Banque Privée leur demande également de respecter un certain nombre de critères dans leur propre politique de sélection et d'investissement, notamment :

- L'incorporation de critères ESG dans leurs analyses et décisions d'investissement
- La présence de ressources et de processus adéquats pour l'analyse extra-financière
- L'incorporation de critères ESG dans la construction du portefeuille
- La mise en œuvre d'une politique d'engagement avec les émetteurs sous-jacents pour traiter les risques et opportunités ESG
- Enfin, l'alignement de la politique d'investissement de nos partenaires avec notre propre stratégie ESG, ainsi que, le cas

échéant, leur réponse aux incidents et controverses ESG rencontrés

Pour sa gamme de conviction « Citoyen », Louvre Banque Privée a choisi de s'appuyer sur un nombre restreint de partenaires reconnus et influents au sein de la sphère ESG. Ils viennent compléter l'expertise de La Banque Postale Asset Management (LBP AM) dans le domaine de l'ESG pour ainsi proposer un mix intéressant entre approches thématiques et approches Environnement, Social et Gouvernance (ESG). Les partenaires producteurs sont sélectionnés et évalués via un process de diligences (due diligence) complet.

Louvre Banque Privée, dans le cadre de sa politique de dialogue et de suivi avec les émetteurs et producteurs, rencontre régulièrement les sociétés de gestion via son équipe multi-gestion.

- Des gérants dont les objectifs intègrent explicitement le respect de la politique d'investissement responsable de Louvre Banque Privée dans leur processus de décision.
- Une équipe de six « référents ESG » au sein du département de la Gestion sous Mandat, en charge du suivi et du déploiement de la stratégie de durabilité.
- L'ensemble du management au sein de Louvre Banque Privée pour assurer l'accompagnement, la promotion et le « reporting » de la démarche d'investissement responsable de Louvre Banque Privée.

Au total, les personnes en responsabilité directe sur l'ESG représentent 4 ETP: le directeur de l'engagement Citoyen (à 100%), les six référents ESG de la GSM (à 50%). Soit environ 25% des ETP de la GSM.

#### d) Des comités dédiés

Au sein de l'activité de gestion sous mandat, les profils de gestion sont gérés dans le respect de fourchettes d'allocation globale actions et taux permettant d'encadrer la gestion et les risques, ainsi que des engagements pris pour chaque produit en matière de durabilité.

Le processus d'investissement de Louvre Banque Privée en gestion sous mandat vise à structurer rigoureusement les différentes décisions d'investissement qui amènent les gérants à constituer les portefeuilles sous mandat en adéquation avec les différents objectifs de gestion retenus par les clients.

Ce processus d'investissement concerne toutes les offres de gestion sous mandat dont Louvre Banque Privée a la responsabilité et s'articule autour de plusieurs comités.

En particulier, en 2023, un nouveau « Comité Finance Durable » trimestriel a été mis en place, afin de piloter le déploiement de la stratégie de durabilité de la gestion et de suivre le respect des différents indicateurs (notamment les indicateurs de durabilité SFDR).

La traduction opérationnelle de l'ensemble des décisions d'allocation d'actifs et de sélection des supports d'investissement, ainsi que la revue des portefeuilles, est réalisée au sein d'un comité de gestion.

#### e) Pour la gamme Citoyen : un comité de gestion ESG

Pour l'offre de conviction Citoyen en gestion sous mandat, un Comité de Gestion ESG (bimensuel) a été instauré afin d'animer l'approche ESG, suivre les mesures d'impact ESG des portefeuilles de la gamme « Citoyen » et assurer leur constante évolution au regard des innovations financières et règlementaires en la matière.

Les critères extra-financiers sont privilégiés pour la sélection des supports d'investissement par ce comité de gestion ESG. Les considérations financières sont ensuite prises en compte dans l'élaboration des portefeuilles.

Deux objectifs sont visés par le Comité de Gestion Citoyen :

- 1. Effectuer la revue tactique de l'allocation stratégique, sélection des supports d'investissement dans les listes autorisées (titres vifs et OPC);
- 2. Réaliser des arbitrages sous réserve qu'ils permettent d'afficher des scores extra-financiers meilleurs que ceux de l'univers d'investissement et de les améliorer dans la durée.

#### f) Un comité d'exclusion

Louvre Banque Privée applique

- Une politique d'exclusion sectorielle
- Une politique de sélectivité (scoring ESG)

Ces filtres successifs aboutissent à l'exclusion d'au moins 30% de l'univers d'investissement global.

Pour cela, Louvre Banque Privée s'est dotée d'un comité d'exclusion qui se réunit statutairement une fois par semestre, et de manière exceptionnelle si besoin, notamment en cas de controverse majeure impactant une valeur de son univers.

Le comité peut également décider de réintégrer une valeur dans l'univers d'investissement éligible après analyse critique des données extra-financières disponibles.

#### 2) Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité.

#### a) Formation

Dans le cadre du projet de mise en œuvre de la révision de MIF II et DDA relative à la prise en compte des préférences de durabilité, Louvre Banque Privée a mené une **vaste campagne de formation de ses collaborateurs.** Ainsi, les collaborateurs en relation avec la clientèle ont bénéficié

- D'une formation réglementaire en ligne
- D'une formation théorique et pratique en « présentiel », abordant tant le détail des exigences réglementaires que les comportements à adopter face à la clientèle et les réponses à lui apporter
- De l'appui sur un « kit de sensibilisation » (FAQ...) abordant les grandes lignes des réglementations MIF2, DDA et SFDR, et en

particulier les grandes notions relatives à la Finance Durable (Taxonomie, Investissement durable au sens de SFDR...)

Les membres du Comité Exécutif ont également bénéficié d'une formation dédiée en 2022.

Depuis l'année 2023, ces formations sont intégrées dans le plan de formation annuelle.

Louvre Banque Privée est en réflexion quant au lancement d'une démarche de certification « AMF ESG » de l'ensemble des collaborateurs éligibles.

À ce stade, la totalité des référents ESG de l'équipe GSM dispose de la certification AMF ESG ou d'une formation équivalente (CESGA, CFA ESG), ou a été inscrite pour un passage en 2025.

#### b) Développement de produits et services

Dès 2018, Louvre Banque Privée a fait le choix de lancer le profil « Citoyen », sa première offre de placement d'Investissement Socialement Responsable (ESG) en gestion sous mandat avec un niveau d'exigence très élevé dans la sélection des fonds et des reportings extra-financiers permettant de mesurer, en toute transparence, l'impact des investissements.

#### c) Stratégie de communication

Louvre Banque Privée promeut ses gammes les plus durables, en particulier la gamme de Gestion sous Mandat dite « Citoyen ».

#### d) Segmentation de gamme

Enfin, afin de renforcer la lisibilité de son offre ESG, Louvre Banque Privée a lancé en 2025 une nouvelle segmentation ESG, fondée sur trois niveaux :

- Produits « Une Etoile » : produits adoptant une approche ESG généraliste
- Produits « Deux Etoiles » : produits adoptant une **approche ESG ambitieuse**, basée sur des labels et des exclusions renforcées
- Produits « Trois Etoiles » : produits thématiques, qui contribuent directement au développement durable
- VI. Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité
  - Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance, notamment des organes d'administration, de surveillance et de direction, en matière de prise de décision relatives à l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la politique et la stratégie d'investissement de l'entité

Louvre Banque Privée est pleinement intégrée dans la stratégie globale définie par le Groupe La Banque Postale ainsi que la Caisse des Dépôts et Consignations, notamment le déploiement de son plan stratégique 2025 – 2030, qui comporte trois grandes priorités

- Accompagner les clients dans la transition juste, qui englobe les aspects liés à la durabilité
- Participer au renforcement de la souveraineté
- Soutenir le développement des territoires

#### Au sein de Louvre Banque Privée :

- Un poste de directeur de l'engagement citoyen a été créé pour contribuer à la définition et à l'animation de la stratégie globale de Louvre Banque Privée en matière de durabilité, sous la supervision du président du directoire
- La stratégie et la politique de Louvre Banque Privée est suivie et validée par le Directoire
- La mise en œuvre de la politique d'intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance est assurée par les différents métiers (en particulier l'équipe de gestion pour la GSM et l'équipe marketing pour la gestion libre)
- Le Directoire et le Comité Exécutif a été formé aux enjeux de la Finance Durable
- 2) Inclusion dans les politiques de rémunération des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité, comprenant des précisions sur les critères d'adossement de la politique de rémunération à des indicateurs de performance

La politique de rémunération de Louvre Banque Privée est disponible sur le site public. Elle a été mise à jour pour intégrer les enjeux de durabilité.

https://www.LouvreBanquePrivée.fr/banque-privee/public/upload/docs/application/pdf/2021-03/politique\_de\_remuneration\_art\_5\_vf.pdf

3) Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité

Les critères liés à l'engagement citoyen sont intégrés dans les indicateurs suivis par le conseil de surveillance (et intégrés dans les objectifs de performance des membres du directoire). Ils sont actualisés chaque année.

Pour 2024, l'objectif « Renforcer notre leadership dans la finance à impact » intégrait notamment des indicateurs relatifs au déploiement de la nouvelle segmentation ESG de Louvre Banque Privée et au référencement de nouveaux produits « à impact » (notamment labellisés Greenfin et Finansol).

Pour 2025, les objectifs du directoire intègrent le respect de la trajectoire climat de la gestion sous mandat.

### VII. Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

#### 1) Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement

L'engagement se matérialise de manière différente selon qu'il porte sur les actifs gérés de manière indirecte (OPC gérés par des sociétés de gestion externes) ou de manière directe (titres vifs).

a) Engagement auprès des sociétés de gestion partenaires

Louvre Banque Privée met en œuvre une politique d'engagement sur le périmètre de ses activités de Gestion Sous Mandat, auprès des sociétés de gestion dont les fonds sont sélectionnés pour intégrer les mandats.

Les partenaires producteurs sont sélectionnés et évalués via un process de « due diligence » complet (cf. supra).

Un processus d'audit a également été mis en place, qui amène notamment Louvre Banque Privé – en partenariat avec La Banque Postale Asset Management auquel Louvre Banque Privée délègue une partie du processus - à récupérer et analyser :

- Les politiques RSE et rapports extrafinanciers de nos partenaires (pour la totalité de nos actifs sous gestion)
- Leurs méthodologies d'investissements responsables
- Les compliance manuals and portofolios, pour s'assurer de l'universalité de l'application des règles de sélection et d'exclusion
- Les codes de conduite et codes éthiques (pour la majorité de nos actifs sous gestion)
- Enfin, l'alignement de la politique d'investissement de nos partenaires avec notre propre stratégie ESG, ainsi que, le cas échéant, leur réponse aux incidents et controverses ESG rencontrés

Un processus d'audit a été mis en place progressivement courant 2024, qui amènera notamment Louvre Banque Privée

- A récupérer et analyser le résultat des due diligences menées par notre partenaire LBPAM à des fins de contrôle
- A compléter ces due diligence par un questionnaire propre portant sur la politique d'engagement actionnarial ainsi que les sujets particulièrement importants pour la politique ESG de Louvre Banque Privée (notamment l'engagement climat et les politiques sectorielles).
  - b) Engagement auprès des émetteurs (pour les investissements directs en titres vifs)

Louvre Banque Privée ne dispose pas en tant que telle d'une politique d'engagement « actionnarial » ou d'une politique de vote sur le périmètre des titres vifs détenus en direct.

En effet, en tant qu'établissement de crédit fournissant des services de gestion de portefeuille pour le compte de tiers, Louvre Banque Privée n'est pas visée par les articles L 533-22 § I et L 533-22-4 du Code monétaire et financier relatif à la publication d'une politique d'engagement actionnarial et dont le champ d'application est réduit notamment aux sociétés de gestion et aux entreprises d'investissement. Plusieurs décisions de justice en France ont ainsi conclu que Louvre Banque Privée n'était pas juridiquement propriétaire des titres, et que l'activité de gestion sous mandat n'autorisait pas une institution financière à représenter ses clients dans les assemblées générales des émetteurs concernés.

## Louvre Banque Privée a néanmoins mis en œuvre en 2023 des modalités alternatives d'engagement auprès des sociétés dans lesquelles les mandats de gestion peuvent investir :

- Analyse de la performance ESG au travers du mécanisme de prime décote (voir plus haut pour le détail du processus)
- Envoi de lettres questionnaires mentionnant
  - o Le processus d'analyse ESG de Louvre Banque Privée
  - o Le résultat de l'analyse pour l'entreprise concernée (notamment l'affectation d'une prime, d'une décote ou d'un avis neutre)
  - Les points d'attention relevés par Louvre Banque Privée et nécessitant un retour de la part de l'entreprise
- Initiation d'un dialogue actionnarial sur la base des points d'attention relevés (dialogue écrit et / ou organisation d'échanges)
- Confirmation ou modification le cas échéant de la notation (prime / décote) affectée à l'entreprise

A compter de 2025, Louvre Banque Privée fera évoluer cette politique pour la cibler davantage sur les entreprises les plus exposées à des enjeux clefs de durabilité (notamment biodiversité et risque de durabilité, le sujet « climat » étant déjà traité par ailleurs par notre trajectoire et politique d'exclusion dédiée)

### 2) Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel

Sur la période de référence 2024, Louvre Banque Privée a appliqué les exclusions sectorielles suivantes :

- a) Des exclusions "sectorielles" élargies à des activités, soit controversées, soit non conformes à des conventions internationales ou cadres de régulations nationales
  - Produits chimiques dangereux : production de pesticides (>10 % du CA)
  - Pornographie : pornographie, services de divertissement pour adultes ou facilitateur d'accès (>10 % du CA)
  - Armement controversé : entreprises qui réalisent > 5% du CA dans l'armement et qui sont impliquées dans l'armement controversé
  - Jeux d'argent : services ou produits de jeux d'argent (>5 % du CA)
  - Tabac: production de tabac (>0 % du CA)

- b) Des exclusions sectorielles sur le charbon, les fossiles dits « non conventionnels » et les fossiles conventionnels
  - Charbon: extraction de charbon (>0 % du CA), génération d'énergie à base de charbon (>10 % du CA)
  - Sables et schistes bitumineux : extraction et services liés aux sables et schistes bitumineux (>10 % du CA), extraction de sables et schistes bitumineux (>10 % du CA)
  - Le gaz et l'huile de schiste (>10 % du CA)
  - Le pétrole et le gaz offshore ultra-profond (>10 % du CA)
  - Les ressources fossiles pétrolières et gazières dans l'arctique (>10 % du CA)

A compter de 2025, Louvre Banque Privée a étendu sa politique d'exclusion aux fossiles dits « conventionnels ».

Ainsi, sur la poche titres vifs, à compter de 2025, l'arrêt de l'expansion pétrolière et gazière est devenue un critère de cession au cas par cas des entreprises après examen des critères suivants :

- L'arrêt immédiat des investissements d'exploration de nouvelles réserves pétrolières et gazières ;
- L'arrêt rapide de l'approbation du développement de nouveaux champs pétroliers et gaziers, et
- La justification de la compatibilité climatique du développement de nouvelles capacités de production et distribution sur les réserves pétrolières et gazières existantes avec les trajectoires sectorielles établies par le GIEC ou l'AIE afin de plafonner le réchauffement climatique à 1,5° d'ici la fin du siècle.

A la date de rédaction du présent rapport (Juin 2025), Louvre Banque Privée ne détenait plus aucun titre de société pétrolière ou gazière.

Sur la poche OPC, Louvre Banque Privée a également mis en place de nouvelles exclusions en 2025 sur :

- Les OPC exposés à plus de 5% à l'extraction de charbon thermique
- Les OPC exposés à plus de 10% aux fossiles non conventionnels suivants : gaz et pétrole de schiste, sables bitumineux, extraction arctique
  - c) Des exclusions sur la base des notes Sustainalytics.

Elles sont établies à partir d'un filtre « best in class »: dans chaque secteur, les valeurs sont classées par décile sur les indicateurs ESG Risk Score et Management Score. Ces déciles sont ensuite additionnés pour aboutir à un score ESG par valeur qui se situe entre 2 (valeur présente systématiquement dans le premier décile) et 20 (valeur présente systématiquement dans le dernier décile). Afin d'atteindre un taux minimum de 30% d'exclusion, sont exclues dans chaque secteur les valeurs ayant un score ESG supérieur ou égal au score frontière permettant de respecter ce taux minimum.

Les évolutions de notes sont observées sur une durée suffisamment longue (jusqu'à 6 mois) pour garantir une détection fiable des évolutions de la politique ESG.

Si la note d'une valeur précédemment exclue est révisée en hausse et passe en-dessous du score frontière, ce titre est de facto réintégré dans l'univers d'investissement. Cette réintégration est officialisée dans le reporting des exclusions, produit après les mises à jour des données Sustainalytics et récapitulant l'intégralité des exclusions de l'univers d'investissement.

Si, à l'inverse, la note d'une valeur, lors de sa révision par Sustainalytics, venait à passer au-dessus du score frontière, ce titre est de facto exclus de l'univers d'investissement. Cette exclusion est officialisée dans le reporting des exclusions.

#### VIII. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

#### 1) Part des encours alignés avec la taxonomie européenne

En 2024, le taux d'encours alignés avec la taxonomie européenne était de 2,62% (contre 0,74% en 2023).

Au regard du faible taux de couverture, notamment sur les OPC, Louvre Banque Privée n'avait pas fixé en 2024 d'objectif minimum d'alignement à la taxonomie européenne.

### 2) Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossile

Fin 2024, 5,41% des encours de Louvre Banque Privée étaient investis dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles.

A noter que Louvre Banque Privée ne détient plus aucune exposition directe dans des entreprises productrices d'énergies fossiles. Il s'agit donc soit d'expositions indirectes (via OPC), soit d'exposition à des sociétés indirectement exposées au secteur des énergies fossiles (par exemple sociétés de production d'électricité ou sociétés de services dont une part du chiffre d'affaire provient des énergies fossiles).

# IX. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris susvisé, en cohérence avec le d du 2 de l'article 4 du même règlement

Louvre Banque Privée a défini une trajectoire de décarbonation alignée avec les objectifs de l'accord de Paris, en prenant pour base un objectif de réchauffement global d'un niveau bien inférieur à 2°C, de préférence 1,5°C, d'ici la fin du siècle.

Louvre Banque Privée exige ainsi depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 que tous les mandats de gestion intègrent les enjeux liés au climat dans la politique d'investissement.

En 2024, Louvre Banque Privée a ainsi mis en place un objectif exprimé sous forme de mesure d'augmentation de température implicite, en s'appuyant sur un prestataire spécialisé, Clarity Al.

L'objectif retenu par Louvre Banque Privée est celui d'une **augmentation de température implicite maximale de 1,5°C en 2040 sur le périmètre 1 et 2, applicable à <u>tous les mandats</u>, en partant d'un niveau initial de +2,1°C en 2023. Chaque année, le seuil sera donc diminué selon une trajectoire linéaire amenant à +1,5°C en 2040, et aucun mandat ne pourra dépasser ce seuil maximal.** 

#### Méthode de calcul

L'indicateur de hausse de température implicite est calculé en faisant la moyenne pondérée de la hausse implicite de température associée aux trajectoires chiffrées adoptées par les entreprises en portefeuille.

#### Objectif, objectif intermédiaire à 2030 et résultats

Le point de départ de 2,1°C correspond à la température implicite « maximale » des portefeuilles Louvre Banque Privée (la moyenne des encours globaux étant de 1,9°C) en 2024.

Le point d'arrivée de 1,5°C a été choisi par cohérence avec notre objectif d'alignement avec les objectifs de l'accord de Paris.

Pour 2030, un objectif intermédiaire de +1,9°C maximum est fixé (correspondant à une trajectoire de baisse linéaire entre le point de départ de +2,1°C en 2024 et l'objectif final de +1,5°C en 2040).

Année	Maximum autorisé
2024	+2,1°C
2030	+1,9°C
2035	+1,7°C
2040	+1,5°C
2045	+1,5°C
2050	+1,5°C

### Fin 2024, le chiffre constaté était de +2,01°C, soit un chiffre inférieur au maximum autorisé de 2,1°C.

#### Leviers activés, actions de suivi

Pour atteindre l'objectif de hausse implicite de température maximale de 1,5°C en 2040, Louvre Banque Privée s'appuiera sur :

- L'adoption par les entreprises en portefeuille d'une trajectoire climat : ainsi, depuis le début de l'année 2025, les entreprises n'ayant pas pris d'engagement sur leur trajectoire climat ou ayant une trajectoire non alignée avec les objectifs de l'accord de Paris ne sont plus investissables
- L'adoption de trajectoires chiffrées validées de la part des entreprises qui n'en disposent pas encore : il s'agit du principal levier de baisse anticipé par Louvre Banque Privée. Louvre Banque Privée incitera le cas échéant ces entreprises à adopter une trajectoire dans le cadre de sa politique d'engagement.
- Le respect par les entreprises en portefeuille de leurs trajectoires
- En dernier ressort, si ces leviers ne sont pas suffisants, Louvre Banque Privée prendra des décisions de gestion afin d'aligner son portefeuille avec l'objectif retenu.

### <u>Fréquence de l'évaluation, dates prévisionnelles de mise à jour et facteurs d'évolution</u> pertinents retenus

Le respect de la trajectoire sera suivi trimestriellement.

A noter que, en sus de l'indicateur de « température implicite » (qui est construit à partir des <u>engagements</u> des entreprises), Louvre Banque Privée pilotera également le respect <u>effectif</u> par les entreprises de leur trajectoire. Lorsqu'une entreprise est identifiée comme en écart par rapport à sa trajectoire, ou bien lorsqu'elle n'a pas adopté de trajectoire satisfaisante, Louvre Banque Privée fera de l'engagement climatique un aspect clef de sa politique de dialogue avec cette société.

**Concernant les émissions indirectes / le** *scope 3* : des objectifs sur le scope 3 seront fixés après une période de test, afin d'éprouver la robustesse de la méthode (le taux de couverture et les chiffres reportés étant moins fiables et plus volatils sur le scope 3).

#### 3) Autres modalités d'intégration de la trajectoire climat

a) Prise en compte du PAI "Climat" au niveau des sous-jacents des mandats

L'enjeu climatique est intégré dans la politique d'investissement **également via la prise en compte des PAI** (*principal adverse impacts* ou Principales Incidences Négatives, au sens de la réglementation SFDR). Ainsi, **la totalité des mandats de Louvre Banque Privée doit prendre en compte le PAI Climat.** 

b) Suivi des indicateurs quantitatifs d'incidences négatives

### Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, Louvre Banque Privée intègre les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans ses décisions d'investissement.

Ainsi, Louvre Banque Privée a publié pour la première fois en juin 2024 les indicateurs d'émissions de CO2, en volume et en intensité.

En complément du suivi de la « température implicite », Louvre Banque Privée suivra l'évolution de ces indicateurs, afin de s'assurer qu'ils évoluent bien en cohérence avec l'objectif de température implicite.

#### c) Rôle des politiques sectorielles

En soutien avec sa stratégie Climat, Louvre Banque Privée a également renforcé sa politique sectorielle en matière de charbon, d'énergies fossiles non conventionnelles et d'énergies fossiles conventionnelles: exclusion des entreprises engagées dans l'expansion pétrolière et gazière, exclusion des entreprises non dotées de trajectoires climat alignées avec les objectifs de l'accord de Paris, mise en place de nouvelles exclusions sur le charbon et le fossile non conventionnel y compris sur les OPC ... (vous reporter au chapitre IV. 2) pour le détail.)

### X. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Louvre Banque Privée exige depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 que tous les mandats de gestion intègrent les enjeux liés à la Biodiversité dans la politique d'investissement.

1) Mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée en 1992 à la biodiversité et appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité

Depuis 2024, Louvre Banque Privée mesure son empreinte biodiversité

- Sur l'année 2023 : au travers de la base de données BIA-GBS, Biodiversity Impact Analytics alimenté par le Global Biodiversity Score, fruit d'une collaboration entre CDC Biodiversité et Carbon4 Finance. Cet indicateur ne couvrait que le périmètre des titres vifs
- Pour l'année 2024 2025 : au travers d'un indicateur fourni par Clarity Al, qui permet de couvrir à la fois le périmètre des titres vifs et celui des OPC

Cela permet notamment à Louvre Banque Privée de prendre en compte les deux premiers objectifs de la Convention sur la diversité biologique :

- La conservation de la diversité biologique,
- L'utilisation durable de la diversité biologique
- Le troisième objectif, le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, n'est pas mesuré à ce jour.

### 2) Analyse de contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité

Ainsi, le modèle utilisé par Clarity AI prend en compte les principales pressions pesant sur la conservation de la diversité biologique et son utilisation durable :

- Les émissions de CO2
- Le changement d'usage des sols
- La pollution de l'air
- La pollution de l'eau et des sols
- La consommation d'eau
- La génération de déchets

Ces pressions sont ensuite converties en un indicateur d'impact dénommé PDF pour « potentially disappeared fraction ». Cet indicateur indique quel est l'impact potentiel des différentes pressions sur la disparition des espèces (et donc sur la diversité biologique)<sup>1</sup>.

L'empreinte biodiversité du portefeuille produite par Clarity Al permettra à Louvre Banque Privée

- D'identifier les principales pressions pesant sur son portefeuille
- D'identifier les principaux contributeurs

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Il se distingue d'un autre indicateur couramment utilisé, le MSA, en ce que le MSA mesure « l'abondance » des espèces, tandis que le PDF mesure leur diversité.

• Sur cette base, d'initier des actions de dialogue avec ces entreprises, concernant leur plan d'action relatif à la maîtrise de leur impact sur la biodiversité.

A noter que, contrairement aux sujets relatifs au climat, il n'est pas possible à ce stade de fixer des seuils d'exclusion en valeur absolue ou en valeur relative en fonction de l'indicateur d'empreinte biodiversité, celle-ci étant très dépendante du secteur d'activité. Cet indicateur est donc avant tout utilisé comme un outil d'orientation de nos analyses qualitatives des politiques mises en place par les émetteurs. Cet indicateur ayant été déployé au premier semestre 2025, Louvre Banque Privée est encore en période de test pour évaluer son caractère opérationnel.

Source: BIA-GBS, Global Biodiversity Score v1.1, 12 August 2023, Carbon 4 Finance

#### Éléments méthodologiques sur le PDF

Le PDF mesure la fraction potentiellement disparue des espèces attribuable aux pressions sur l'environnement des encours en portefeuille, sur une année. Il mesure un pourcentage « potentiel » et non le nombre exact d'espèces disparues.

Le PDF est la somme de l'impact de chaque type de pressions rapporté ensuite à la valeur de l'entreprise d'entreprise (PDF/mUSD EVIC).

L'impact est ensuite rapporté à un équivalent en mètres carrés artificialisés. Ainsi, un PDF de 1000 signifie qu'une entreprise a un impact sur la biodiversité équivalent à l'artificialisation de 1000 mètres carrés par millions d'euros.

#### <u>Avantages de la méthodologie PDF:</u>

- Une grande précision, les pressions étant calculées à partir d'indicateurs d'impact de niveau entreprise (consommation d'eau, émissions de CO2, génération de déchets...), contrairement à d'autres indicateurs où seules des données de niveau sectoriel sont disponibles
- Une bonne comparabilité des entreprises entre elles, grâce à la finesse des données
- La capacité à intégrer les impact de la chaine de valeur

#### Limites de la méthodologie PDF:

Contrairement à l'indicateur précédemment utilisé (le MSA ou mean species abundance) qui mesurait l'abondance des espèces (notion de biomasse), le PDF mesure plutôt leur diversité.

A titre d'exemple, la disparition de 50% des individus constituant une espèce n'aurait pas d'impact sur le PDF, puisque l'espèce elle-même survivrait. C'est une des limites du PDF.

A l'inverse, la diminution de la biodiversité dans une zone au détriment d'une espèce unique qui remplacerait toutes les autres aurait un impact fort sur le PDF, alors qu'il n'en aurait pas sur le MSA.

Le PDF est donc un bon indicateur pour mesurer l'état de la biodiversité mais comporte des limites dont il faut avoir conscience en matière d'évaluation de la biomasse.

• Limites liées à l'application de cet indicateur aux actifs sous gestion

L'indicateur est fortement dépendant du secteur d'activité. Il ne permet donc pas à lui seul de discerner la qualité de la politique biodiversité d'une entreprise. Le classement des entreprises par score obtenu permet néanmoins – au sein d'un même secteur – d'avoir une idée des entreprises avec le plus fort impact.

En juin 2025, l'empreinte biodiversité de Louvre Banque Privée exprimée en PDF se décompose de la manière suivante.

<u>Valeurs pour 2025 (Nb. : pour des raisons liées au temps nécessaires au traitement de la donnée, le calcul à été fait sur le portefeuille à fin avril 2025.</u>

Donnée	Valeur	Commentaire	
Empreinte biodiversité moyenne	1649 m²/M€ EV	En moyenne, les entreprises en portefeuille ont un impact sur la	
<u>Dont poche titres vifs</u>	1704 m² / M€ EV	biodiversité équivalent à	
Dont poche OPC		l'artificialisation de 1649 mètres carrés par millions d'euros de valeur comptable	
	1031 m² / M€ EV	Détail calcul: somme des PDF pondérés par le poids dans les encours	
Comparaison Stoxx600	1961 m²/ M€ EV	Indicateurs calculés à partir d'ETF	
Comparaison Stoxx600 ESG	1565 m²/M€ EV		

#### 3) Autres modalités de prise en compte de la biodiversité

Les enjeux liés à la biodiversité sont également intégrés dans la politique d'investissement via la prise en compte des PAI: depuis 2023, tous les mandats de gestion doivent prendre en compte le PAI « Biodiversité ».

Le PAI biodiversité est également publié et suivi dans le cadre de la Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, publiée au titre de l'article 4 de SFDR.

# XI. Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

La politique de durabilité de Louvre Banque Privée est détaillée dans la <u>Politique de</u> <u>durabilité et d'intégration des risques de durabilité dans les décisions en matière</u> <u>d'investissement et dans les activités de conseil</u> au titre de l'article 3 de SFDR.

Louvre Banque Privée s'est engagée à prendre en compte les critères ESG dans l'ensemble des produits (titres vifs, trackers, OPC internes et externes, etc.) qu'elle propose à ses clients.

### 1) Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG

Louvre Banque Privée a mis en place dès 2024 des outils de mesure du risque de durabilitésur la poche titres vifs. Le périmètre a été élargi en 2025 à la poche OPC.

Louvre Banque Privée s'appuie en particulier sur deux indicateurs, qui sont fournis par Sustainalytics (pour les titres vifs) et par Morningstar (pour les OPC) :

- Le total loss amount : perte de revenu en montant, pondéré par le poids de détention, cumulé d'ici 20250
- Le total loss ratio (pertes cumulées d'ici 2050 rapportées au cash flow cumulé d'ici 2050)

#### Hypothèses et Méthodologie

- Scénario: nos fournisseurs de données permettent d'évaluer les risques de durabilité à partir d'un scénario RCP 2.6 (scénario favorable de respect d'une trajectoire net zero permettant de rester en deçà d'un réchauffement maximal de 2°C) ou d'un scénario RCP 8.5 (scénario adverse amenant à une hausse de température supérieure à 3°C). A des fins de maîtrise du risque, Louvre Banque Privée a choisi d'utiliser le scénario le plus conservateur, soit le RCP 8.5.
- Horizon de temps: les dommages sont projetés à l'horizon 2050
- Type d'aléas couverts :
  - Feux de forêts
  - Inondations
  - o Submersion
  - o Ouragans & cyclones
  - o Sécheresse
  - o Retrait gonflement des argiles
  - Vagues de froid
- Méthodologie: notre prestataire récupère la localisation des implantations des entreprises détenues en portefeuille (directement ou indirectement via OPC).
  Puis, il simule
  - Les risques directs de perte de capital (destruction des actifs) ou de revenus liés à un aléa qui toucherait directement l'actif concerné
  - Les risques indirects liés aux répercussions d'un aléa sur les infrastructures (par ex. risque de perte de productivité en cas de défaillance du réseau électrique) ou du risque régional (répercussions de la dégradation de l'environnement régional en cas d'aléa)

• Ces risques sont ensuite cumulés et additionnés jusqu'à l'horizon 2050, après application d'un taux d'actualisation de 7%

#### Limites méthodologiques

- Certaines valeurs ne sont pas encore couvertes par cet indicateur, notamment les sociétés financières
- Le taux d'actualisation de 7% appliqué par Sustainalytics / Morningstar peut être considéré comme élevé. A titre d'exemple, le rapport Stern retenait un taux de 1% à 1,5% par an, alors que Nordhaus optait pour un taux de 4% à 4,5% par an, proche du rendement moyen du capital. Ce taux d'actualisation amène à diminuer le montant total des coûts estimés.
- L'indicateur concerné ne couvre que le risque physique, et non le risque de transition
- Les indicateurs Sustainalytics et Morningstar sont fournis en montant total et en pourcentage du « cash flow ». Ce deuxième indicateur comporte des limites puisque il dépend autant de la santé financière de l'entreprise (cash flow) que du montant effectif des dommages. Une entreprise dont la santé financière se redresse verra ainsi son « loss ratio » s'améliorer automatiquement, même si le montant des dommages augmente. Pour cela, Louvre Banque Privée a décidé de calculer également un ratio de dommages par rapport à la valorisation boursière.
- Enfin, cet indicateur ne permet pas de calculer l'impact du risque physique sur le rendement et / ou la performance. En effet, la performance d'un titre a bien d'autres déterminants que la seule valorisation boursière de l'entreprise.

Ces différentes mesures permettent à la fois d'évaluer l'exposition totale de Louvre Banque Privée en proportion de ses encours, et d'identifier les instruments exposés aux plus forts risques de durabilité, afin d'en faire un élément de la politique de dialogue avec les sociétés.

En décembre 2024, les indicateurs étaient :

	Titres vifs	OPC	Encours totaux
Total loss amount (pertes totales en montant, cumulées d'ici 2050) <sup>2</sup> ,	6 046 564,48 €	58 577 474,41 €	672 745 658 €
Total loss ratio (en % du cash flow, cumulé d'ici 2050) <sup>3</sup>	1,74%	2,72%	2,65%

Ainsi, l'impact annualisé du risque de durabilité sur la valorisation des encours peut être estimé à 2,65% d'ici 2050. Comme évoqué dans l'encart méthodologique en supra, Louvre Banque Privée est consciente que cet indicateur a une probabilité forte d'être sous-évalué du fait du taux d'actualisation important appliqué par notre fournisseur de données.

Cet indicateur de risque est suivi dans le cadre du comité finance durable.

### 2) Autres éléments de la politique de gestion contribuant à la maîtrise du risque de durabilité

### La politique d'intégration ESG contribue également à la maîtrise du risque de durabilité :

- Pour les titres vifs et OPC : via la prise en compte des critères ESG dans l'ensemble des produits (titres vifs, trackers, OPC internes et externes, Mandats de gestion etc.) dans lesquels les mandats investissent
- De manière supplémentaire pour les titres vifs : une politique d'exclusion des activités controversées ou non conformes à des conventions internationales ou cadres de régulations nationaux, qui sont les plus exposées notamment à des risques de réputation

Ainsi, l'intégration d'une analyse ESG à l'ensemble de l'univers d'investissement ouvert à la gestion sous mandat contribue indirectement à appréhender le risque de durabilité de ces valeurs.

### 3) Modalités d'intégration au cadre conventionnel de gestion des risques de l'entité

Le respect de la politique d'intégration ESG fait d'ores et déjà l'objet de contrôles de niveau 1 et 2.

Concernant le sujet spécifique des risques de durabilité, Louvre Banque Privée étudie son intégration plus explicite au cadre de gestion des risques (seuils d'alerte par

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ces montants sont pondérés par rapport à notre poids de détention

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Les titres non couverts ont été neutralisés dans le calcul

exemple), après qu'une période de recul se sera écoulée (le nouvel indicateur ayant été mis en place en juin 2025).



Louvre Banque Privée Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 222 000 000 €. Siège social : 48 rue du Louvre 75001 Paris. RCS Paris 384 282 968. Établissement de crédit et société de courtage en assurances - ORIAS n° 07 004 983. Agréée en qualité de Prestataire de Service d'Investissement pour les services de Réception Transmission d'Ordres pour compte de tiers, Gestion de Portefeuille pour compte de tiers et Conseil en investissement - Adhérent au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution - IDU EMP : FR233171\_01KCLA.